



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://ufpweb.org/fr/spip.php?article2769>

Editorial de La Nouvelle Expression : Objection, Professeur !

- Articles de presse - Editorial -



Date de mise en ligne : samedi 1er mai 2010

Union des Forces de Progrès

J'ai assisté à un intéressant exposé ou conférence du professeur Cheikh Saad Bouh Kamara, le mardi 13 avril 2010 au Centre culturel français de Nouakchott. Très à l'aise avec son sujet relatif à l'historique du combat pour les droits humains dans notre pays, le Professeur a, pour l'occasion, parlé des outils, référentiels ou devoirs des droits de l'homme au profit des victimes des droits humains à savoir : mémoire, vérité, justice, réparation et réconciliation.

Cheikh Saad Bouh a dit qu'il salue ce qui se passe aujourd'hui concernant le règlement des questions liées aux droits de l'homme dans notre pays par le pouvoir actuel, et par ce fait salue aussi la tolérance des Mauritaniens. Quand j'ai entendu le Professeur se féliciter de ce processus, j'ai cillé.

Objection professeur !!! La réconciliation sans devoir de mémoire, de vérité, de justice et de réparation est une réconciliation tronquée et est loin d'être salutaire ? Vous avez, durant combien d'années, défendu, Professeur, ces victimes, parfois au prix fort : la prison ? Pensez-vous vraiment que les victimes ont été assez satisfaites par les mesures prises au point de pardonner ?

N'est-ce pas plutôt, Professeur, l'impuissance des ayants droits à recouvrer leurs droits de victimes devant la machine de l'intolérance, de l'insouciance et de l'impunité des pouvoirs passés et actuel qui a poussé beaucoup de victimes à accepter, à demi mot et la mort dans l'âme, un processus que bien des militants des droits de l'homme récuse et continuent de récuser ?

Un problème qui semble plus relever de l'euphémisme pour les pouvoirs publics qu'un souci réel de cerner cette question dans sa globalité pour une solution juste et équitable. Et beaucoup de ceux qui avaient accepté et cru au règlement HCE-ien du passif humanitaire regrettent aujourd'hui les promesses non tenues et le non règlement du dossier des militaires qui, jusqu'à ce jour, n'a connu aucune avancée. On ne parle même pas du recensement des fonctionnaires radiés pendant la période d'exception, et qui se trouve aujourd'hui bien au chaud dans quelque tiroir.

Finalement, le traitement de ce dossier par l'actuel pouvoir ressemble plus à un leurre, quoique l'histoire a déjà montré que le poisson ne peut être noyé dans son milieu naturel.

Professeur, pour pouvoir pardonner, est-il juste de passer par-dessus la jambe certains impératifs ? L'impératif de mémoire, l'impératif de vérité, l'impératif de justice ? Le pardon ne venant qu'après la satisfaction de ces impératifs-là. Les victimes peuvent-elles pardonner si elles ne connaissent pas les auteurs des exactions et qu'elles ignorent même les circonstances dans lesquelles furent tués les leurs ?

Aujourd'hui, on nous appelle malheureusement au devoir de l'oubli, de la résignation, du sacre de l'impunité, de l'injustice qui sont tous, pourtant, sources de ressentiment.

Quand les ayants droits et autres victimes n'ont que leurs yeux pour pleurer, en attendant la justice du TOUT PUISSANT, on ne peut dire, Professeur, que le processus de règlement du passif humanitaire engagé par l'actuel pouvoir est à saluer. En vérité, très peu de gens saluent ce processus-là.

Par Camara Seydi Moussa La Nouvelle Expression N° 82